



Dispositions d'exécution pour le Championnat individuel au pistolet 50m

Qualification

Edition 2026 - Page 1

Doc-N° 4.54.02 f

La Division Pistolet édicte pour le Championnat individuel au pistolet 50m (CIPL-P50/PA50) – Qualification les dispositions d'exécution (DE) suivantes.

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.html

1. Dispositions générales

1.1 But

Ces compétitions servent de tir de qualification pour la Finale du CIPL-P50/PA50.

1.2 Base

- 1.2.1 Règlement du Championnat individuel au pistolet 50m
- 1.2.2 Règles du tir sportif (RTSp)
- 1.2.3 DE relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux exercices fédéraux, manifestations de tir et entraînements de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.2.4 DE pour le tir des juniors

2. Délais

2.1 Compétition

Qualification: 1^{er} avril au 31 juillet 2026

Finale: samedi, 5 septembre 2026, Lausanne, Stand de Vernand

2.2 Matériel

Les commandes de matériel doivent être saisies sur la plateforme Score (<https://score.swissshooting.ch/>) jusqu'au 24 juillet 2026.

Les feuilles de stand seront désormais exclusivement envoyées sous forme électronique (PDF). L'utilisation d'autocollants n'est plus nécessaire. Les feuilles de stand restantes sous forme papier peuvent continuer à être utilisées en combinaison avec la feuille de stand PDF ou à des fins d'entraînement.

2.3 Saisie des résultats

Les résultats doivent être saisis sur la plateforme Score (<https://score.swissshooting.ch/>) jusqu'au 9 août 2026 à 23h59.

Les résultats sont considérés comme annoncés après leur saisie et leur bouclage sur la plateforme en ligne. Les saisies clôturées ne peuvent plus être modifiées par la personne qui les a saisies.

Les annonces de qualification trop tardives ne peuvent plus être prises en compte pour la finale.

Les bandes d'impression ou les cibles en carton sont conservées par le responsable de la société. Elles peuvent être demandées à des fins de contrôle, à titre de vérification ponctuelle, par la préposée.

2.4 Convocation

Les palmarès de la qualification et les DE pour la finale seront publiés sur le site internet de la FST www.swissshooting.ch. Les tireurs remplaçants seront caractérisés sur le palmarès.

La liste de départ tient lieu de convocation.

Les tireurs qualifiés, qui sont empêchés de participer à la finale, doivent annoncer de suite leur non-participation à la préposée de la FST. Les tireurs remplaçants seront avertis et invités par courriel par la préposée au CIPL-P50/PA50 de la FST.

3. Adresse de la préposée au CIPL-P50/PA50 de la FST

Stefanie Koller-Ritz
Waldrain 11
2532 Magglingen

Mobile: 079 569 43 40
Courriel: stefanie.koller@swissshooting.ch

4. Pistolet 50m

Ce championnat individuel est un concours réservé uniquement au pistolet 50m (PL) et ne **peut pas** être tiré avec d'autres pistolets.

5. Programme sport / classes d'âge

5.1 Programme de 60 coups

- U17 / U19 / U21
- Elite (E)
- Seniors (S)
- Vétérans (V)
- Seniors-vétérans (SV)

6. Programme sur appui / classes d'âge

6.1 Programme de 50 coups

- Seniors (SA) dès 46 ans
- Vétérans (VA)
- Seniors-vétérans (SVA)

7. Cibles carton

Il y a lieu d'utiliser des cibles de compétition ISSF numérotées de manière continue, dont les numéros seront reportés sur la feuille de stand.

8. Cibles à marquage électronique

L'utilisation d'autocollants de contrôle n'est plus nécessaire. Les bandes d'impression doivent être agrafées à la feuille de stand. Les bandes d'impression doivent être signées individuellement et datées par le directeur de tir/l'entraîneur.

9. Jaugeage

Le jaugeage des cibles doit être effectué conformément au document de travail « Commandements pistolet » par le responsable de la société. Les impacts douteux doivent être appréciés à l'aide de la jauge appropriée. Les feuilles de stand doivent être contresignées par le tireur et par le responsable de la société.

10. Contrôles

10.1 Contrôle des licences

Le contrôle doit être effectué par les responsables des sociétés.

10.2 Contrôle des feuilles de stand et des cibles

Les responsables de la société sont chargés du contrôle de toutes les feuilles de stand. Le contrôle des cibles peut être effectué par la préposée de la FST.

11. Nombre de participants à la Finale

Afin de pouvoir organiser une Finale, il faut au moins 5 tireurs par catégorie. Le nombre définitif de participants sera fixé dans les DE pour la Finale CIPL-P50/PA50.

12. Distinctions

12.1 Qualification

Chaque participant qui y a droit, reçoit une carte-couronne. Ces cartes-couronnes sont fournies par les SCT. Celle-ci est envoyée aux participants après la facturation par la préposée au CIPL P50/PA50.

12.2 Finale

Les distinctions individuelles seront définies dans les DE pour la Finale CIPL-P50/PA50.

Au vainqueur de la classe d'âge U17 - U21 sera remis un pistolet 50m (PL), offert par la maison Morini Competition Arm, 6930 Bedano. Celui-ci ne peut être gagné qu'une fois par le même tireur.

13. Limites de distinction – programme sport (60 coups)

Cartes-couronne	Fr. 12.-	Fr. 8.-
Classe d'âge	Limites de distinction	
U17 / SV	482	462
U19 - U21 / V	488	468
E / S	500	480

14. Limites de distinction – programme sur appui (50 coups)

Cartes-couronne	Fr. 12.-	Fr. 8.-
Classe d'âge	Limites de distinction	
Seniors (SA)	463	453
Vétérans (VA)	455	445
Sénior-vétérans (SVA)	446	436

15. Finances**15.1 Frais de participation**

Les frais de participation à la qualification se montent à Fr. 30.- par participant (incl. contribution de sport et de formation).

15.2 Décompte et paiement

Les décomptes de la société sont envoyés à la préposée au CIPL-P50/PA50 de la FST.
Une facture est ensuite établie par le Secrétariat général de la FST à l'attention de la société.

16. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures;
- ont été approuvées par la Division Pistolet le 13 novembre 2025;
- entrent en vigueur immédiatement..

Fédération sportive suisse de tir

Paul Stutz
Chef de la Division
Pistolet

Stefanie Koller
Préposée au
CIPL-P50/PA50